



Au service des innovations en Europe pour favoriser le lien social



“ Je suis heureuse d'encourager et de soutenir l'initiative du Fonds de Dotation EREEL en lui souhaitant beaucoup de succès dans ses actions innovantes et pleines d'espoir ! ”

Madame Penelope FILLON
Marraine de Coeur

BERNARD DEBRE

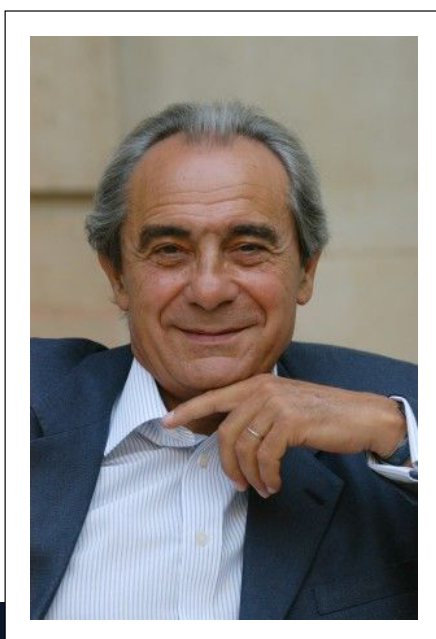
Président d'Honneur

Ancien Ministre

Député de Paris

Membre du Comité consultatif national d'Ethique

Professeur en Médecine



“

J'aime l'action tournée vers les autres, l'action pour les autres,
l'action pour les hommes, d'où qu'ils viennent.

Il y a tant de choses à faire qu'il ne sert à rien de se lamenter.

Il faut savoir agir.

Christine SALAÜN nous a montré qu'elle sait agir et je suis
fier d'être Président d'Honneur du Fonds de Dotation EREEL

qu'a su fonder Christine SALAÜN.

Avec elle et avec tous, nous pouvons apporter notre petite
pierre au bonheur de l'Humanité.

”

LES INSTANCES DE DECISION

“Marraine de Coeur”

Penelope FILLON

Epouse de François FILLON

Marraine

Marie-Anne CHAZEL

Parrain

Patrice LECONTE

Président d'Honneur

Bernard DEBRE

Présidente

Christine SALAÜN

*Coach en Communication et Mécénat
Ancienne Coordinatrice du Téléthon Paris*

Vice-président

Dominique RICHARD

Avocat spécialisé en droit fiscal

Trésorier

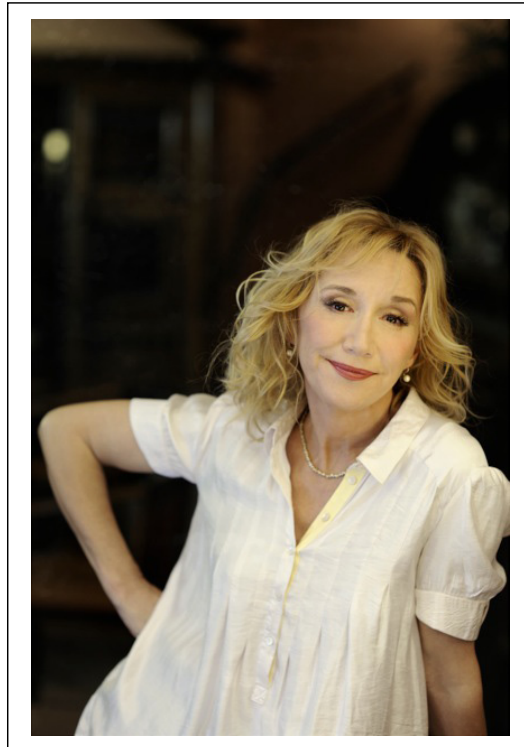
Gilles GUILLET

Expert Comptable

Grand Maître de la Commanderie du Clos Montmartre

LA MARRAINE

Marie-Anne CHAZEL



Actrice, Réalisatrice et Scénariste

“

*Agir, Partager, Respecter sont des mots qui sonnent
clairs à mes oreilles.*

Avec EREEL, Christine SALAÜN me propose de les faire vivre.

*J'accepte avec enthousiasme de partager cette aventure
avec elle et avec tous ceux qui veulent apporter un plus
de soleil et de joie à la vie.*

De tout cœur.

”

LE PARRAIN

Patrice LECONTE



Réalisateur

“

*J'ai toujours préféré être avec qu'être ailleurs
Vivre les bras ouverts que les bras fermés
Jouer sur le terrain plutôt que de rester sur le banc de touche
Dire oui plutôt que dire non
C'est pour cela que, lorsque Christine SALAÜN m'a proposé
d'être le Parrain du Fonds de dotation EREEL
J'ai aussitôt répondu: je suis là
Baisers à tous !*

”

LES MEMBRES D'HONNEUR



Général Roland GILLES Ambassadeur de France
Ancien Directeur Général de la Gendarmerie Nationale

Cynthia FLEURY Philosophe – Psychanalyste
Professeur de philosophie à l'American University de Paris
Enseignant – Chercheur de Philosophie politique
Maître de conférences à Sciences Po – Enseigne à l'École
Polytechnique – Chercheur au Muséum CERSP-CNRS

Guy LEGAY Ancien Chef du Ritz pendant 20 ans
Président des Toques Blanches

Nicole RICARD Groupe RICARD

Serge BENSIMON Président Groupe BENSIMON

Françoise FOURNEL Responsable Assurances Groupe
Assurances GAN – Direction Régionale Paris-Centre-Picardie

Michel LANGLOIS Président Montmartre à La Une

Joël GARCIA Président de JGO et OREXPO

Stéphane HEUZE Chef de Mission du développement des
pratiques sportives Mairie de Paris

Lydie NAEGELS Fondatrice de l'action
ETRE BELLE POUR NE PAS PLEURER

Alix de la VILLESBRUNNE Gestionnaire du château de
Chéronne Sarthe

Wally THOMAS HERMES Thomas Hermès with style

Thierry Martin Le BOUR Docteur en droit politique, écono-
mique et relations Internationales – Ancien membre du
bureau du Conseil National de la Communication

Docteur Claude-Alain PLANCHON Spécialiste en Médecine
Nucléaire et Diplômé en Cancérologie Clinique
Affilié au Gercor-CANCERONET (Groupe Coopérateur
Multidisciplinaire en Oncologie) – Membre de la fondation
ARCAD (Aide & Recherche en Cancérologie Digestive) –
Membre d'honneur du réseau SCOP (Soins Continus de l'Ouest
Parisien) – Président de CHOIX VITAL : Parole & Cancer®
La branche française de Vital options® International

Christophe BURGAUD Consultant associé
Signium International

Jeanne et Eli SERROUSSI Cécile et Jeanne

André VERDEILLE Directeur Financier du Projet et
Administrateur de l'IRTIC – Polytechnicien,
ancien Directeur Général Délégué
Finances de BOUYGUES

Docteur Blanche BEER GABEL ROSENBLUM Chirurgien
dentiste – Présidente de l'association Prévenir ou Guérir

Michel DUMONT Co-fondateur e associé de LEADERS
ASSOCIATES – Président Fondateur du Cercle
de Gestion Privée

Lucille DESJONQUERES Co-fondatrice et associée de
LEADERS ASSOCIATES – Présidente Fondatrice du Cercle
des Femmes au cœur des conseils

Charlotte DUBOIS Présidente de COSMO AGENCY

Frédéric FABRY Directeur général Institut de Podologie
et de Kinésithérapie d'ASSAS

Docteur Alain TOLEDANO Cancérologue Radiothérapeute
Clinique Hartmann / Hôpital Américain de Paris
Président de l'association Esthétique Cancer

Pierre NARBONI Président de GEFIMAG
et Président CHATEAU PEYRAT – FOURTHON

Claude BLUZET Service Intendance
Hôtel de Matignon

Alain DERBESSE Architecte DPLG
Président de l'UNISEP (sclérose en plaques)

Albert BENAMRAN Président du Groupe GIFT

Pierre BERNARD Directeur Général PATRICK CHOAY SA

Laurent MINAUD Directeur Général Groupe Courrier Cadres

Général Hervé CHARPENTIER Gouverneur militaire de Paris

Stéphanie LEFEVRE Directrice des Affaires Générales
COMITÉ DE PARIS DE LA LIGUE CONTRE LE CANCER

Thomas CHEURLIN Président Maison de Champagne
Thomas CHEURLIN

Philippe GANTOIS Directeur commercial
Champagne COMTE DE CHEURLIN
Membre de l'association des Sommeliers de France

Philippe LHOMME Propriétaire CRAZY HORSE GROUP

Andrée DEISSENBERG Directrice Générale
CRAZY HORSE GROUP

Anne-Laure FOURNERET Responsable régionale Mécénat et
notoriété Fondation Apprentis d'Auteuil

Nicole CROISILLE Artiste chanteuse

Nikki FIELD et Marc COSNARD DES CLOSETS Marque
REVITALASH

Dominique COUBES Directeur Artistique du Théâtre
du Gymnase Marie-Bell

Pierre-Jean ALAUX Directeur des ventes directes PMU

Jean-Pierre LAZARO Associé AVVENS expert comptable
Commissaire aux comptes

Catherine SERTIN et Laurent DURANT Ecole d'esthétique
Catherine SERTIN

Roland GUERET Directeur associé SERENE
Conseil et Formation

Guy ZERDOUN Responsable de l'Activité Œuvres Caritatives
et Humanitaires Groupe ALTEN

Ali DJELLAL Président groupe TRESORS SUCRES

Hervé PALIER Designer Fleuriste – Dresseur Animalier

Thomas SPRAUEL Violoncelliste

Elisabeth CURTAUD Directrice Ecole de mode Internationale
IFA Paris

Mikangelo LOCONTE Artiste – chanteur

Béatrice ATTARD Directrice Générale ATMOSPHERE
DIFFUSION

Jacques BOUDIN Ateliers des Compères Paris
Vice président de l'association des Sommeliers de France

Raphaël KNAFO Perruquier CRAZY HORSE

Salons de coiffure TONI AND GUY Paris Stan FLEUTOT
et Jean-François CAVALO

Sandrine BOUGLIONE Cirque BOUGLIONE

Christian MAS Président SOTHYS PARIS

PROPOS PRELIMINAIRE

Le développement de l'innovation est une des priorités majeures des pays de l'Union Européenne. Inscrite dans la stratégie de Lisbonne, comme l'un des fers de lance de la croissance économique en Europe, l'innovation est un des moteurs essentiels de l'économie.

Communément abordée sous l'angle technologique, technique, l'innovation socio-économique représente, également, au sein de la société civile européenne l'un des gisements les plus riches d'espérance, tant en termes de retombées économiques qu'en termes de moyen de renforcer la cohésion sociale sur un territoire. L'émergence des innovations socio-économiques représente, à ce titre, un réel défi !

EREEL s'est donnée pour ambition de soutenir le développement des innovations socio-économiques en Europe, particulièrement au travers des réseaux associatifs de la société civile, et du monde de l'Entreprise, dans tous les domaines d'activité : culture, tourisme, loisirs, éducation, sciences, recherche, santé, économie, social, sportif, etc.

EREEL est un nom d'origine hébraïque qui signifie ange mais tire aussi ses racines de la Bretagne sous la forme ERELL et peut-être rapproché de l'Irlandais : pointe, extrémité, sens du mot chef. Le logo du Fonds de Dotation EREEL représente les ailes d'un ange portant les étoiles de l'Europe.

Le Fonds de dotation EREEL peut-être comparé à une agence événementielle gratuite qui apporte son soutien aux Fondations et Associations pour conseiller et organiser leurs événements.

Le Fonds de dotation EREEL est également initiateur d'événements dans le but de favoriser le lien social.

LES VALEURS ET LES PRINCIPES D'ACTION

LES VALEURS

Le partage

La solidarité

Le respect de l'autre

L'engagement

LES PRINCIPES D'ACTION

Travailler ensemble

Construire des actions consensuelles

Créer des partenariats

Valoriser les initiatives collectives

Evaluer les actions entreprises

OBJET SOCIAL

*Au service des innovations en Europe
pour favoriser le lien social*

1.

Promouvoir, soutenir et accompagner des projets innovants en Europe,

Développer des actions innovantes dans le cadre de dynamiques partenariales,

2.

3.

Créer, participer à des événements innovants en vue de soutenir des actions caritatives,

dans les domaines de la culture, du tourisme, des loisirs, de l'éducation, des sciences, de la recherche, de la santé, de l'économie et de la vie sociale.

PROMOUVOIR, SOUTENIR ET ACCOMPAGNER *Des Projets Socio-Economiques Innovants*

EREEL s'est donnée pour mission d'accompagner des projets socio-économiques innovants en Europe de leur émergence à leur concrétisation la plus durable, à partir d'une offre d'accompagnement et de suivi des projets la plus complète :

- ★ *accueil des porteurs de projets*
- ★ *premiers conseils (orientation des projets)*
- ★ *conseils et diagnostic des projets*
- ★ *accompagnement des porteurs de projets jusqu'au lancement effectif des projets (aide en ingénierie de montage des projets)*
- ★ *suivi des projets durant les cinq premières années de vie des projets retenus sur la base d'une évaluation continue*

1/ La sélection des projets socio-économiques

Les projets socio-économiques seront présentés à un comité de sélection composé de représentants des mondes de l'entreprise, associatif, d'établissements supérieurs d'enseignement, de collectivités territoriales, de chambres consulaires, et d'experts indépendants.

Le comité de sélection a pour mission de sélectionner les projets qui feront l'objet d'un accompagnement spécifique du Fonds de dotation EREEL (ingénierie d'accompagnement dans les phases de mise en œuvre et de développement des projets), à partir d'un panel de critères, dont au premier rang celui de la durabilité des projets.

2/ L'accompagnement et le suivi des projets socio-économiques

L'accompagnement et le suivi des projets seront pilotés individuellement par les conseillers du Fonds de dotation EREEL en liaison étroite avec les porteurs de projets.

3/ Le contrôle et l'évaluation des projets socio-économiques

Le contrôle...

EREEL veillera attentivement à la réalisation des projets socio-économiques sélectionnés, ainsi qu'à leur développement.

Les bénéficiaires des services d'accompagnement des projets socio-économiques s'engageront à communiquer à EREEL, un rapport annuel d'activité.

L'évaluation des projets...

EREEL procédera à une évaluation des projets socio-économiques sélectionnés, à partir d'une grille d'indicateurs qualitatifs et quantitatifs.

Le Fonds de dotation EREEL sera garant de l'aboutissement et de la concrétisation des projets socio-économiques sélectionnés

Fonctionnement du fonds de Dotation

Pourquoi constituer un fonds de dotation ?

Pour réaliser une œuvre ou une mission d'intérêt général ou pour redistribuer les revenus du fonds en vue d'assister une personne morale à but non lucratif (autre qu'un fondateur) dans l'accomplissement de ses œuvres et de ses missions d'intérêt général.

1. Capacité à recevoir des libéralités

Le fonds de dotation dispose de la grande capacité juridique.

Dès la date de publication au Journal Officiel de la déclaration faite en préfecture par le ou les fondateurs, le fonds de dotation peut recevoir librement toute forme de libéralité :

- les dons manuels
- les donations (actes à titre gratuit conclus entre vifs, dans la forme authentique, c'est-à-dire devant notaire)
- les legs

2. Capacité à détenir des biens de toute nature

La loi ne limite pas la capacité du fonds en matière de détention de biens meubles ou immeubles. Il peut donc détenir :

- tout bien meuble (meubles meublant, parts sociales, etc.)
- tout bien immeuble, de rapport ou non

3. Mécénat des Particuliers

**Vous donnez 1000 € à un fonds de dotation
Vous pourrez déduire 666 € de votre impôt sur le revenu**

Ouvrent droit à une réduction d'impôt sur le revenu des personnes physiques égale à 66 % de leur montant les sommes (prises dans la limite de 20 % du revenu imposable) qui correspondent à des dons et versements, y compris l'abandon exprès de revenus ou produits, effectués par les contribuables domiciliés en France au profit de Fonds de dotation.

4. Mécénat des Entreprises

Entreprises : vous donnez 10 000 € à un fonds de dotation vous pourrez déduire 6 000 € de votre impôt

Ouvrent droit à une réduction d'impôt égale à 60 % de leur montant les versements (pris dans la limite de 0,5 % du chiffre d'affaires) effectués par les entreprises assujetties à l'impôt sur le revenu ou à l'impôt sur les sociétés au profit de Fonds de dotation.

5. Donation et Legs

Exonération totale de droits de mutation à titre gratuit !

Sont exonérés de droit de mutation à titre gratuit les dons et legs consentis aux fonds de dotation répondant aux conditions fixées au g du 1 de l'article 200 du Code général des impôts.

Exemple : Monsieur Marti, souhaite donner au fonds de dotation un portefeuille de titres d'une valeur de 300 000 €. Un tel don ne sera soumis à aucun prélèvement fiscal. Le fonds recevra donc bien 300 000 €.

Important : cette exonération est donc plus large que celle s'appliquant aux fondations reconnues d'utilité publique ; en effet, seules certaines d'entre elles bénéficient d'une exonération totale de droit de mutation à titre gratuit (celles dont les ressources sont exclusivement affectées à des œuvres scientifiques, culturelles ou artistiques, à ces œuvres d'assistance, à la défense de l'environnement naturel ou à la protection des animaux ; celles ayant pour objet le soutien à des œuvres d'enseignement scolaire et universitaires régulièrement déclarées).

Celles qui ne bénéficient pas de cette exonération se voient appliquer les droits applicables entre frères et sœurs (soit 35 % sur la fraction des biens transmis n'excédant pas 23 299 € et 45 % au-delà).

L'exonération applicable aux fonds de dotation est donc beaucoup plus large.



Des actions de dimension Européenne pour agir ensemble dans un monde où la conjoncture économique est difficile et où la solidarité est plus que nécessaire pour laisser un monde meilleur aux générations futures.

“ Notre responsabilité commence dès aujourd’hui par des actions concrètes. ”

Christine SALAÜN

Présidente Fondatrice Bénévole

Siège Social : 26, avenue Victor Hugo - 75016 PARIS

Adresse Postale : Antenne du Mans - 12, allée des Caribous - 72200 LA FLECHE

Portable : 06 09 60 20 33

fondsdedotation@ereel.org

www.ereel.org

